

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres

Vote

Afférents : 15

A l'unanimité : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 09/04/2026 et publication ou notification du : 09/04/2026.

L'an 2026, le 07 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni ancienne médiathèque, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30 mars 2026.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, DELCROIX LAETITIA, DELGERY ADELAÏDE, DUFRENOY PERRINE, EVRARD LUDIVINE, LACHERY CATHERINE, MASSE CELINE ; MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, LEROUX SEBASTIEN, WEILLAERT YVES MARIE.

A été nommée secrétaire : M. BAUW Olivier

### 2026/28- PLAN DE GESTION PLURIANNUEL D'OPERATIONS DE DRAGAGE

M. le maire expose le fait que le conseil municipal doit délibérer sur le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de l'UHC n°4 Lys à petit gabarit enregistré sous la référence B-250806-102527-973-005.

Ce plan de gestion pluriannuel concerne le canal de la Lys allant de la commune d'Armentières à la commune d'Aire sur la Lys.

Ces opérations ont pour objectifs de garantir une profondeur suffisante pour conserver des zones de mouillage sur chaque cours d'eau.

Les travaux de dragage constituent une nécessité de sécurité vis-à-vis de la navigation, du déplacement des embarcations, ainsi que de leur chargement et déchargement. Ainsi, l'entretien régulier du réseau de navigation constitue le premier objectif des missions de VNF afin de maintenir une zone convenable aux mouillages, nécessaires aux convois de marchandises notamment, mais aussi à la navigation de plaisance et aux activités de loisirs.

A noter par ailleurs, que cet objectif de VNF contribue indirectement à la lutte contre les inondations en permettant de garder un bon écoulement des cours d'eau.

Ces raisons justifient ainsi le maintien et la poursuite des travaux de dragage d'entretien qui constituent des opérations nécessaires pour tout gestionnaire de voie d'eau confronté à une problématique de navigabilité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil délibéré et décide :

- D'approuver le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de l'UHC n°4 Lys à petit gabarit enregistré sous la référence B-250806-102527-973-005.
- De charger Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09 avril 2026

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER

